

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 23T 244

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux d'étanchéité des balcons
SDC Résidence Grand Soleil, 6 avenue Jean Jaurès (côté parking de la Libération)
6 semaines à compter du 07/09/2023**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **ETPHOBAT, 655 rue Denis papin ZI NORD 13340 ROGNAC** pour le compte de : **SDC Résidence GRAND SOLEIL**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

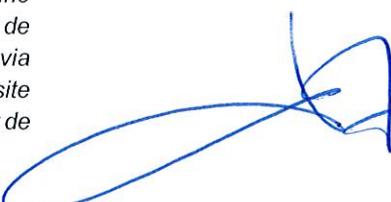
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **05 SEP. 2023**

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



23T244

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 05 SEP. 2023

SDC Résidence Grand Soleil 6 avenue
Jean Jaurès (côté parking de la
Libération)

LOCALISATION DE LA DEMANDE

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE

ET. PHO.BAT

Adresse 655 av Denis Papin

13340 Rognac

Tél./FAX 04.42.87.53.64

Mail contact@etphobat.fr

POUR LE COMPTE DE

SDC Résidence Grand Soleil

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

6 semaines à compter du 07
septembre

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Etanchéité des balcons

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

LONGUEUR TRANCHE 50 M

HORAIRES DE CHANTIER 7H15H

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

TRAVAUX DE NUIT

20 KM/H

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

DANGER

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
pour mouvement des bennes.

CHAUSSEE RETRECIE

PROTECTION DES PIETONS

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

PASSAGE PIETONS

CONES DE SIGNALISATION

PASSAGE VL ET PL

BALISAGE DU CHANTIER (sortie de camion)
bd Libération

INSTALLATION D'UNE BENNE + GRILLES
HERAS - GOULOTTE + MONTE CHARGE
SELON PLAN CI-JOINT du 04.09.2023

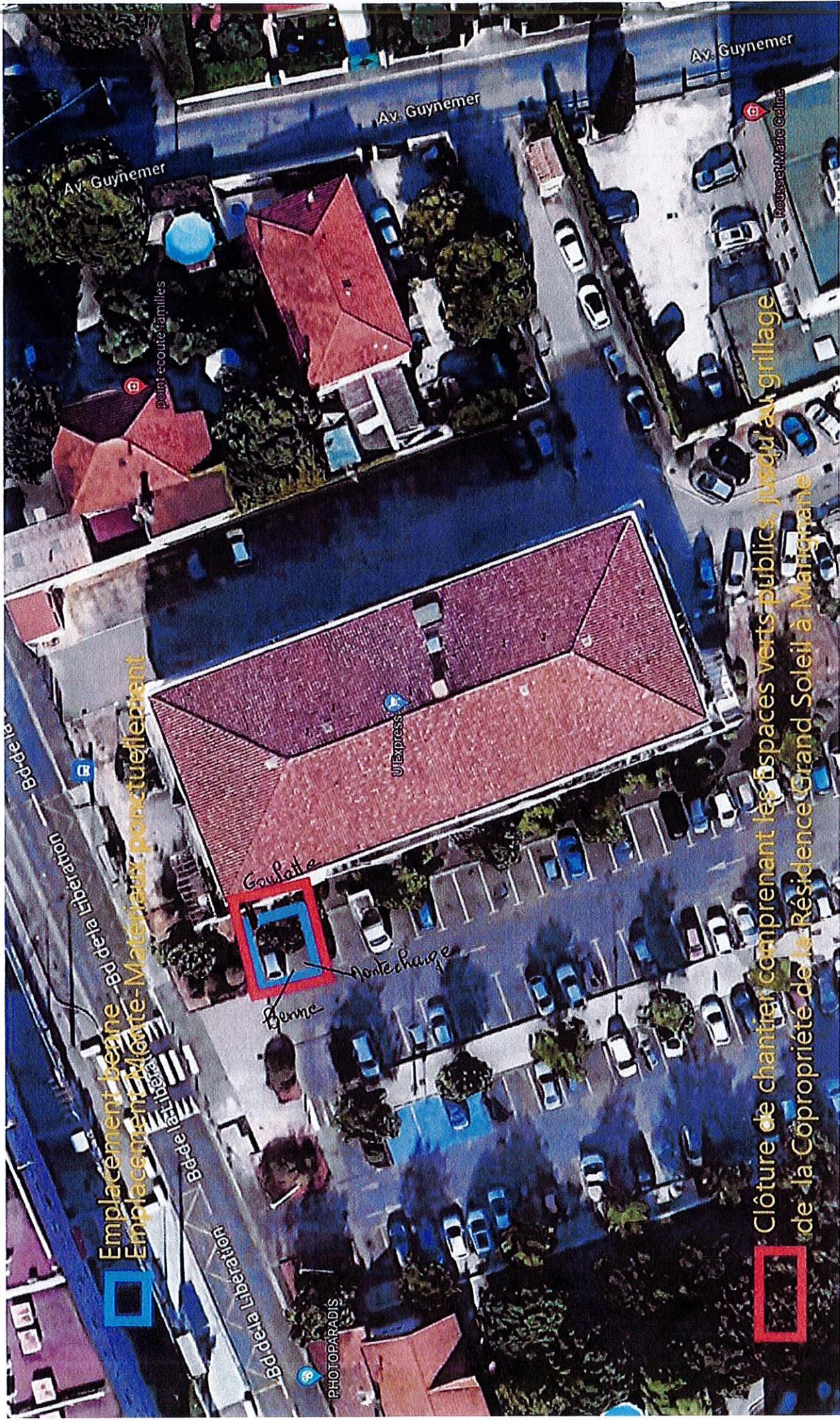
DAET

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
Non soumis à accord

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE

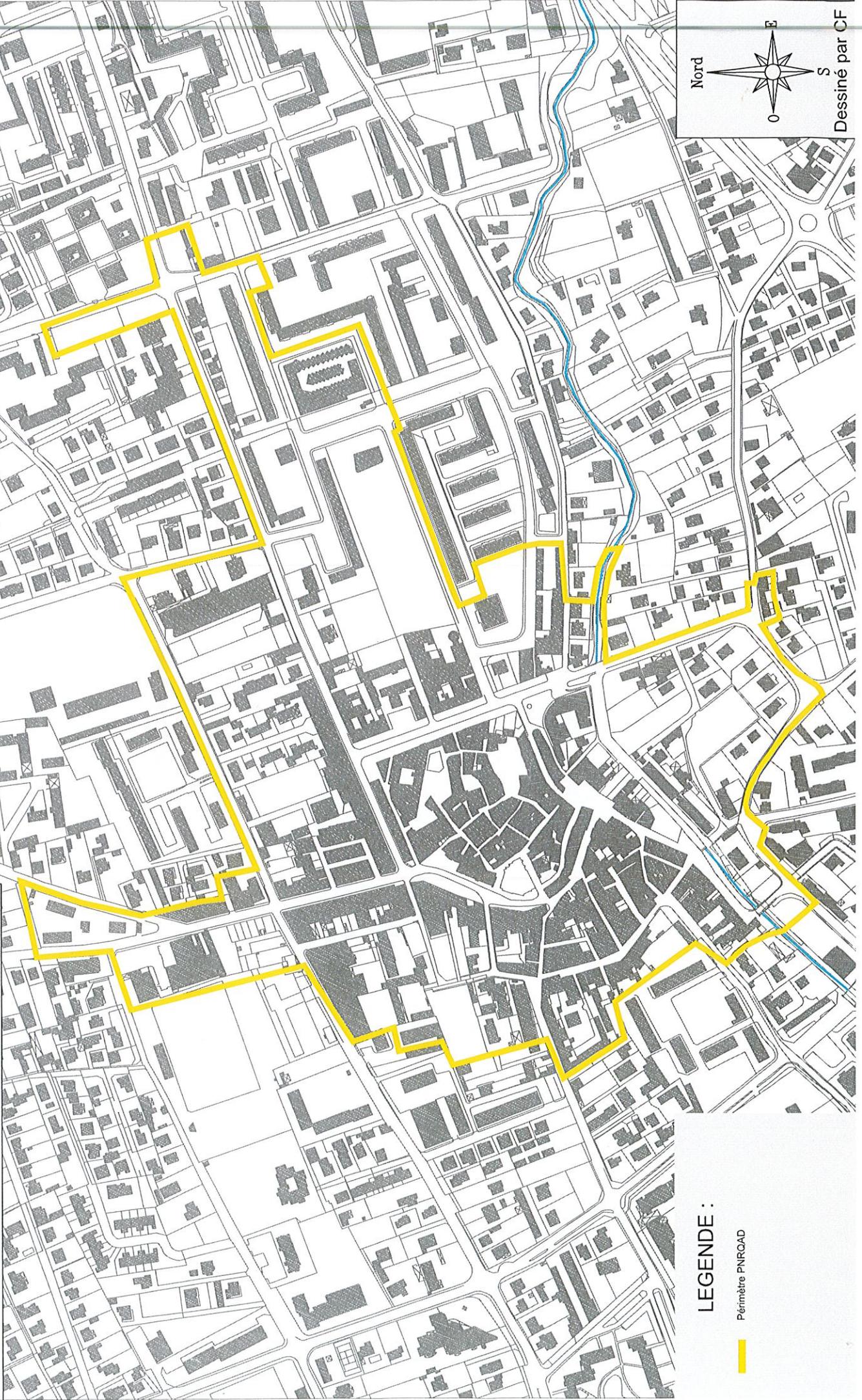


Emplacement benne
Emplacement Monte-Matériaux ponctuellement

Clôture de chantier comprenant les espaces verts publics, jusqu'au grillage de la Copropriété de la Résidence Grand Soleil à Marignane

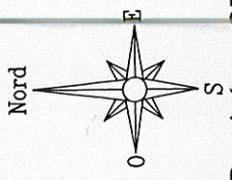
ET.PHO. BAT.

Plan du 01.05.2023



LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Dessiné par CF